

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 16 juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 du mois de juillet 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.  
Date de convocation du conseil municipal le 07 juillet 2025.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,  
Jean-Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Anne-Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Pierre BUERBA, Jean-Baptiste GRANGE.

**ABSENTS EXCUSES**

Raphael BENOIT procuration à Anne-Laure JEAN BAPTISTE  
Jean-Philippe DELARUE  
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Anne-Laure JEAN BAPTISTE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **13 juin 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **13 juin 2025** est approuvé à l'unanimité.

**EQUIPEMENT DU STADE**

**(87-2025)**

Au niveau des installations sportives, il y a lieu de remplacer des buts de football ainsi que des buts de rugby sur le terrain de sport. Le montant de l'entreprise CASAL Sport pour ces remplacements est de 4 391,28€ HT.

Ces installations étant prioritairement utilisées par le collège, une demande de subvention peut être déposée auprès du Conseil Départemental.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Valide le devis de l'entreprise CASAL Sport pour un montant de 4 391,28€ HT,
- Autorise Mr le Maire à déposer une demande d'aide à hauteur de 50% auprès du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées,
- Autorise Mr le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Au registre sont les signatures,  
Philippe CARRERE  
Maire d'Arreau